

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 mai 2023

n° 088-23 C

Objet : *RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé de l'habitat-logement à la direction de l'urbanisme et du développement local*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fresso - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoît Perrotton à Sylvie Koska - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 12

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 088-23 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé de l'habitat-logement à la direction de l'urbanisme et du développement local**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de chargé de l'habitat-logement à la direction de l'urbanisme et du développement local est à pourvoir.

Ce poste est chargé d'établir la programmation des financements au logement, de décliner les orientations de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de Grand Chambéry pour l'amélioration du parc privé et de conduire des démarches ciblées en fonction des actualités nationales et locales.

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de chargé de l'habitat-logement à la direction de l'urbanisme et du développement local est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des attachés. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie A – cadre d'emplois des attachés.

Missions confiées à l'agent :

Conduire la programmation des financements au logement parc public, parc privé, accession

- Prendre en charge le suivi de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de l'intervention de Grand Chambéry : avenants, enquêtes, relation avec l'Etat.
- Piloter la programmation annuelle et pluriannuelle des opérations.
- Etablir les conventions relatives à l'accession abordable avec les promoteurs immobiliers.
- Conseiller les organismes HLM et opérateurs sur la programmation.
- Animer le partenariat avec les financeurs du logement social.
- Participer à la préparation budgétaire et suivre les dépenses.

Décliner les orientations de l'Anah et de Grand Chambéry pour l'amélioration du parc privé

- Rédiger le programme d'actions annuel.
- Suivre la mise en œuvre des opérations locales d'amélioration de l'habitat.
- Animer la Commission locale d'amélioration de l'habitat.
- Conseiller les opérateurs sur les modalités de financement de l'Anah.
- Superviser l'instruction des dossiers de financement réalisée en interne pour le volet Grand Chambéry.

Conduire des démarches ciblées en matière de politique habitat

En fonction des priorités politiques et de l'actualité, et dans le cadre d'une démarche concertée :

- formuler des propositions, définir des orientations, mettre en œuvre des actions,
- animer des groupes de travail avec les acteurs locaux, capitaliser les échanges,
- rechercher les expériences menées sur d'autres territoires, rédiger des documents cadre.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des attachés selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2,

- expérience professionnelle dans le domaine de l'habitat,
- connaissance du domaine de l'habitat, et notamment du financement du logement,
- aptitude relationnelle, sens de la pédagogie,
- aptitude au travail en équipe, en autonomie et à rendre compte,
- esprit d'initiative, force de proposition,
- capacité à proposer et à conceptualiser,
- capacité d'animation et de conduite de projet,
- bonne organisation, anticipation,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **088-23 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé de l'habitat-logement à la direction de l'urbanisme et du développement local

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29468H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29468H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023